

SEANCE du 6 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, et le six juillet, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Date de convocation 30 juin 2023

Qui ont pris part à la délibération : 18

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Ophélie GOULEY, Géraldine SARRON, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES**Absents excusés avec procuration :** Philippe GELIN a donné pouvoir à Nelly MEUNIER-CHANUT, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Isabelle BON à Michel BAYLE, Sébastien GUILLOT à Jean-Claude BOS, Dominique FONGARNAND à Guy BUGAUD**Absents :** Valentin CADEL**Secrétaire de séance :** Joël DEMULE**Rapporteur :** Nelly MEUNIER-CHANUT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 071-217102029-20230706-DE2023_66-DE

S²LO**N° DE2023-66****Objet : Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour traiter des affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .

Conformément à ce même article, il doit rendre compte de ses décisions au Conseil Municipal.

*** Conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DURÉE
JVS Mairistem	Contrat de maintenance des logiciels Infinity comprenant : pack finances, pack administrés, facturation signé le 13 juin 2023	4 510,00 € ht /an	3 ans du 01/06/2023 au 31/05/2026

*** délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**

Concession	Concessionnaire	Durée
2023-05	Madame Yvonne FOREY	30 ans
2023-06	Monsieur Henri LLUCH	30 ans
2023-07	Madame Françoise CHARBONNIER	30 ans

*** autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :**- CAUE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 371,00 € mandaté le 8 juin 2023

*** Préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de fournitures et de services dont le montant est inférieur à 30 000 €, et en matière de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

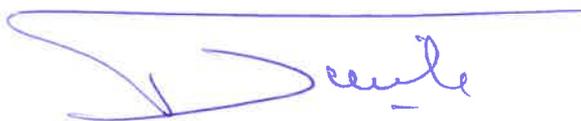
Signature le 15 juin dernier de l'avenant au marché de travaux Bassin du Fourneau avec l'entreprise PELICHET - Le pourcentage de l'avenant au marché est de 4,8 %.

- avenant à la tranche optionnelle d'un montant de 9 548 € HT – 11 457,60 TTC qui porte le montant du marché à 207 961,75 € HT- 249 554,10 € TTC

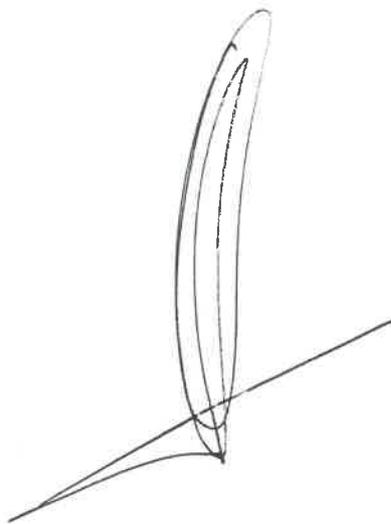
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Joël DEMULE



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 071-217102029-20230706-DE2023_66-DE

